

Quels sont les avantages de la mise en place d'une démarche TÉVA ?

Le plan de transition TÉVA permet aux différents partenaires d'agir en concertation pour faciliter un passage harmonieux de la vie scolaire à la vie adulte.

Il évite qu'au moment de la sortie de l'école, certains apprentissages n'aient pas été réalisés pour la réalisation du projet de vie.

Le plan de transition TÉVA assure une continuité de services entre le milieu scolaire et les autres réseaux.

Quelles en sont les difficultés ?

L'élaboration du plan de transition exige du temps.

La coordination des rencontres impliquant plusieurs partenaires peut représenter un défi.

Le plan de transition peut soulever plusieurs émotions liées aux discussions concernant l'avenir du jeune.

Quels outils peuvent aider le jeune, les parents et les intervenants dans la planification du projet de vie et de l'élaboration du plan de transition ?

Le Comité de travail TÉVA Laval relevant de la TRIVAT (Table régionale intégration vie active et travail de Laval) a élaboré un site Internet qui présente plusieurs outils ainsi qu'une liste des partenaires et organismes pouvant offrir des services aux jeunes et aux adultes en situation de handicap.

www.plantransitionlaval.com



La démarche du plan de transition école vie active (TÉVA)

Se concerter pour mieux préparer le jeune au passage à la vie active



La démarche du plan de transition TÉVA

La Politique de l'adaptation scolaire de la CSDL prévoit que le plan de transition remplace le plan d'intervention pour les élèves handicapés, 3 ans avant la fin de la scolarisation.

En 2015, les membres de trois réseaux (éducation, santé, emploi), soit la Commission scolaire de Laval (CSDL), la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL), le Centre de santé et des services sociaux de Laval (CSSSL), Emploi-Québec Laval et le Collège Montmorency ont adopté le cadre de référence de la démarche plan de transition TÉVA.

Une entente de collaboration, précisant les rôles et responsabilités de chacun des partenaires, a été élaborée afin mieux planifier la transition vers la vie adulte pour les jeunes de 15 à 21 ans présentant des limitations.

Qu'est-ce qu'un plan de transition ?

C'est une planification à long terme pour faciliter le passage de l'élève de l'école secondaire à la vie adulte et assurer une continuité entre les deux étapes de sa vie.

Quand élabore-t-on un plan de transition ?

3 ans avant la fin prévue de la scolarisation. Par exemple, à 18 ans pour un élève qui terminerait l'école à 21 ans au secteur jeunes ou vers 15 ans pour un jeune qui terminerait à 18 ans.

Qui participe à l'élaboration du plan de transition ?

- L'élève et ses parents
- L'enseignant
- La direction d'école ou son représentant, les autres intervenants scolaires impliqués auprès de l'élève (T.E.S, professionnels de l'école, etc.)
- Les partenaires des autres réseaux (santé et réadaptation, services sociaux, emploi)
- Les autres partenaires qui auront un rôle à jouer dans la planification de la transition (ressources communautaires, service de l'éducation des adultes, établissement collégial, etc.)

Le plan de transition TÉVA est une démarche **initiée par l'école.**

Quelles sont les différences entre le plan d'intervention et le plan de transition ?

Plan d'intervention	Plan de transition
-Vise à court terme.	-Vision continue et à long terme.
-Axé sur les besoins du jeune dans le milieu scolaire.	-Axé sur les besoins du jeune dans différentes sphères en lien avec son projet de vie.
-Implication des partenaires selon les besoins.	-Implication essentielle des partenaires.

Comment réfléchir au projet de vie de l'élève ?

L'élève, ses parents, les intervenants scolaires et les partenaires sont invités à réfléchir sur les souhaits du jeune et de sa famille concernant les trois axes suivants :

Axe socio-professionnel

- Intégration en emploi ou dans une activité de jour
- Poursuite des activités éducatives
- Accès à l'enseignement supérieur

Axe socio-résidentiel

- Développement de l'autonomie résidentielle ou intégration dans un centre d'hébergement

Axe relationnel

- Transformation du réseau social
- Loisirs
- Participation à la communauté

L'autonomie du jeune dans l'utilisation des services liés à la santé et aux services sociaux ainsi que **l'autonomie dans l'utilisation des services de transport** sont considérées comme des éléments transversaux du plan de transition TÉVA.